



## **Cinquante nuances d'évasion fiscale au sein de l'Union européenne**

Comment les politiques européennes en matière de lutte contre l'évasion fiscale ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux pour les pays en développement

Novembre 2015 - Synthèse du rapport coordonné par Eurodad

## **Résumé exécutif**

Au cours de l'année passée, les scandales révélant la manière dont les entreprises multinationales utilisent les failles du système fiscal pour ne pas payer d'impôt se sont succédés. Aujourd'hui plus que jamais, il est devenu évident que ce sont les citoyens du monde entier qui paient le prix lourd de la crise du système fiscal international, et les débats autour des multinationales et de leurs astuces fiscales continuent d'occuper le devant de la scène. Même si l'impact de ces pratiques est réel dans les pays riches, les pays les plus durement touchés sont les plus pauvres du monde. Ce sont eux qui font les frais d'un système fiscal international qu'ils n'ont pas contribué à créer.

L'UE et ses Etats membres sont impliqués dans un grand nombre de scandales qui ont éclaté au cours de l'année passée. Les regards sont donc braqués sur les décideurs européens qui affirment que le problème est en passe d'être réglé et que l'opinion publique ne doit pas s'en inquiéter. Mais qu'est-il réellement en train de se passer ? Quel rôle joue l'UE dans ce système fiscal international injuste ? Les décideurs de l'UE sont-ils vraiment en train de résoudre le problème ?

Le présent rapport examine pour la troisième année consécutive le rôle joué par l'UE et ses pays membres dans la crise fiscale internationale. Il analyse les évolutions et propose des solutions concrètes. Il a été rédigé par des organisations de la société civile (OSC) de 14 pays de l'Union Européenne. Les experts de chacune de ces organisations ont étudié les engagements et les actions de leurs gouvernements en matière de transparence et de lutte contre l'évasion fiscale.

Chaque pays a été comparé aux autres Etats membres de l'Union européenne, sur la base de quatre sujets essentiels: la dimension juste et équitable des conventions fiscales passées avec les pays en développement ; leur volonté de mettre un terme aux sociétés écrans et aux trusts ; leur soutien en faveur d'une transparence accrue des activités économiques et des paiements d'impôts des entreprises multinationales ; et leur ouverture à l'inclusion des pays les plus pauvres dans la redéfinition des normes fiscales internationales. Pour la première fois, ce rapport compare également les positions de la Commission européenne et du Parlement européen sur ces quatre points.

Le présent rapport couvre les politiques nationales et les positions des gouvernements par rapport aux législations européennes existantes et à venir ainsi qu'aux propositions de réformes internationales.

Le rapport dégage les tendances suivantes :

- Même s'il y a eu certains changements et que certaines échappatoires fiscales ont été supprimées, force est de constater que le même système complexe et dysfonctionnel de recsrits fiscaux, de conventions fiscales, de sociétés dites « boîtes aux lettres » et de régimes fiscaux préférentiels pour les brevets (ou « patent boxes »), perdure au sein de l'Union européenne. Certaines pratiques extrêmement controversées, comme les « patent boxes », ont tendance à se généraliser en Europe. Les mécanismes de protection contre des « pratiques fiscales dommageables » introduits par les gouvernements ne sont que partiellement efficaces et restent inaccessibles à la plupart des pays en développement. Ces efforts sont également mis à mal par le principe de « concurrence fiscale » entre gouvernements, auxquels ces derniers ne semblent pas prêts à renoncer : chacun essaie ainsi d'attirer les multinationales avec des allégements fiscaux et alimente une « course au moins

disant fiscal» qui entraîne un niveling par le bas. Le présent rapport révèle que tous les Etats européens, sans exception, participent à cette course, offrant de nombreuses nuances d'évasion fiscale. Ainsi, le système fiscal de l'UE continue d'offrir une large palette d'options pour les entreprises multinationales qui souhaitent échapper à l'impôt.

- Il n'y a toujours aucune information publiquement disponible concernant l'activité des multinationales et leurs contributions fiscales : les citoyens européens, les parlementaires, les journalistes et les pays en développement continuent d'être privés de ces informations cruciales. Les promesses politiques de « transparence » se sont transformées en un système complexe et confidentiel d'échange d'informations entre administrations fiscales de pays développés, laissant le public et l'intérêt général sur le banc de touche. De plus en plus de pays adoptent cependant des registres de bénéficiaires effectifs et de propriétaires réels publics ou partiellement publics, signant ainsi la fin d'une certaine forme d'opacité. Malheureusement, ces progrès sont mis à mal par l'émergence de nouveaux mécanismes visant à dissimuler les propriétaires, comme les nouveaux types de trusts.
- Les fuites d'informations confidentielles sont devenues la première source d'information publique sur les pratiques d'évasion fiscale des multinationales. Elles coûtent pourtant cher aux personnes qui sont à l'origine de ces fuites : des lanceurs d'alerte, et même un journaliste ayant révélé certaines de ces pratiques sont aujourd'hui poursuivis et risquent d'être condamnés à de lourdes peines de prison. L'histoire de ces « héros de la justice fiscale » est une rude illustration du coût social de l'opacité de ce système d'imposition des sociétés.
- Plus de 100 pays en développement sont toujours exclus des processus de prise de décisions sur les normes et réglementations fiscales internationales. En 2015, lors de la conférence sur le Financement du développement à Addis Abeba, les pays en développement ont fait de la lutte pour la démocratie fiscale internationale leur cheval de bataille. Toutefois, l'UE s'est fortement opposée à la création d'un organisme fiscal international et a joué un rôle essentiel dans le rejet de cette mesure. Aucun Etat membre n'a remis en cause cette position : la prise de décision en matière de fiscalité internationale est donc restée entre les mains du « club des pays riches » qu'est l'OCDE.

Une comparaison directe de 15 pays de l'UE couverts par ce rapport permet d'établir que :

- **La France**, qui a pendant longtemps été le pays leader sur les questions de transparence fiscale au niveau européen, ne demande plus à ce que les informations concernant les activités des entreprises et les impôts qu'elles payent soient rendues publiques. En totale contradiction avec leurs promesses d'établir plus de « transparence », de plus en plus de pays de l'UE se positionnent aujourd'hui en faveur d'une confidentialité stricte, qui permettra de continuer à dissimuler au grand public les impôts payés par les multinationales.
- De nouveaux mécanismes facilitant l'évasion fiscale ont été introduits cette année et prolifèrent à travers l'Europe. Le régime de « patent boxes » (régime d'imposition préférentiel pour les revenus issus de brevets et de la propriété intellectuelle) semble en particulier se développer : **l'Italie** a introduit un nouveau régime en 2015 qui permet de réduire les bénéfices à imposer de 50 % et **L'Irlande** prévoit d'introduire d'ici la fin de l'année une « patent box » qui diminuerait le taux d'imposition à 6.25%.
- **Le Danemark et la Slovénie** sont les pays les plus en avance en ce qui concerne la transparence des propriétaires réels des sociétés. Non seulement ces pays ont annoncé l'introduction de registres publics de ces propriétaires, mais ils ont également décidé de limiter la création d'entités opaques telles que les trusts, qui peuvent offrir des solutions alternatives pour dissimuler les propriétaires réels d'entreprises. Mais d'un autre côté, un certain nombre de pays de l'UE, à commencer par le **Luxembourg** et **l'Allemagne**, proposent toujours une gamme diversifiée d'options pour dissimuler les propriétaires réels et faire du blanchiment d'argent.
- Parmi les 15 pays ciblés par le rapport, **l'Espagne** est de loin le pays le plus agressif dans la négociation de ses conventions fiscales : ce pays est parvenu à réduire les taux de retenues à

la source pour les pays en développement d'en moyenne 5,4 points de pourcentage par rapport aux taux en vigueur dans ces pays.

- **Le Royaume-Uni et la France** ont été les deux pays européens qui ont le plus activement bloqué la demande des pays en développement à s'asseoir à la table des négociations et à participer aux décisions sur les règles fiscales internationales.

Le rapport inclue les recommandations suivantes aux Etats membres et à l'Union européenne:

- Assurer la transparence en permettant un accès public aux informations sur le lieu et l'activité économique des entreprises ainsi que leur montant d'impôts payés
- Eliminer les échappatoires qui permettent aux entreprises multinationales de diminuer leur niveau d'imposition à des taux effectifs très bas, et ne pas mettre en place de nouvelles échappatoires
- Explorer la possibilité d'une réforme radicale du système fiscal européen et collaborer dans le sens d'une plus grande harmonisation fiscale
- Offrir aux pays en développement un siège à la table des négociations sur les règles fiscales internationales, et s'abstenir d'abaisser leurs taux d'imposition dans les conventions fiscales
- Offrir de réelles opportunités aux pays en développement de recevoir l'information des gouvernements européens sur les évadés fiscaux qui utilisent l'Union européenne pour cacher leur argent et échapper à l'impôt
- Démanteler les montages secrets qui permettent de détenir des entreprises de manière anonyme et facilitent le blanchiment d'argent

Le présent rapport inclue un tableau comparatif des politiques nationales dans 15 pays de l'Union Européenne ainsi qu'un chapitre spécifique sur la France. Le chapitre global analyse de manière exhaustive l'ensemble des politiques européennes de lutte contre l'évasion fiscale.

Les chapitres individuels sur les autres pays européens sont également disponibles en anglais sur demande.

## Engagements et actions de 15 pays de l'Union Européenne dans la lutte contre l'évasion fiscale

Voir annexe 1 pour les détails sur la méthodologie

	Conventions fiscales	Transparence des bénéficiaires effectifs	Reporting public des entreprises multinationales	Solutions à l'échelle internationale	
Commission européenne	La Commission ne s'est pas positionnée sur les conventions fiscales que les Etats membres passent avec les pays en développement.		Initialement, la proposition de la Commission européenne pour la nouvelle Directive anti-blanchiment d'argent ne prévoyait pas l'accès public aux données sur les bénéficiaires effectifs. Lors des négociations sur la Directive, la Commission a finalement suggéré que seules les personnes ou les organisations capables de démontrer un « intérêt légitime » pourraient avoir accès aux registres, sans définir ce que recouvre ce terme.	Le Commissaire européen à la fiscalité a réitéré son soutien personnel au reporting pays par pays public, mais la Commission n'a pas encore adopté de positionnement sur la question. La Commission s'est montrée ouvertement hostile à la tentative du Parlement européen d'introduire le reporting pays par pays public lors du réexamen de la Directive sur les Droits des actionnaires. La Commission mène actuellement une étude d'impact sur l'accès public à ce reporting ; ces résultats sont attendus début 2016, après quoi une position plus tranchée sur le reporting pays par pays public est attendue.	Une Communication émise en 2015 par la Commission soutient le point de vue selon lequel les pays en développement devraient appliquer les décisions de l'OCDE et du G20 en matière fiscale. En juillet 2015, lors de la Conférence sur le Financement du Développement, la Commission a rejeté la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies.
Parlement européen	Le Parlement européen souligne que les Etats membres de l'UE devraient utiliser le modèle des Nations unies	Le Parlement Européen a défendu le principe de l'accès public aux informations sur les bénéficiaires effectifs et les	En 2015, le Parlement européen s'est prononcé largement en faveur d'un	Le Parlement européen a à plusieurs reprises exprimé son soutien à la création d'un	

	<p>lorsqu'ils négocient des conventions fiscales avec des pays en développement et met l'accent sur le besoin de cohérence politique lors de la signature de telles conventions. Le Parlement réclame également une norme européenne sur les conventions fiscales, et demande aux Etats membres de procéder à une analyse d'impact de leurs conventions fiscales avec les pays en développement.</p>	<p>propriétaires réels lors des négociations sur la nouvelle Directive anti-blanchiment fin 2014. Depuis, il exhorte les Etats membres à aller plus loin que les exigences minimales de la nouvelle Directive, et à autoriser l'accès public sans restriction aux informations de base du registre des propriétaires réels.</p>	<p>amendement visant à introduire le reporting pays par pays public dans la directive Droits des actionnaires. Cette proposition, est donc devenue, de fait, la position du Parlement. Les négociations sur cette Directive sont prévues fin 2015.</p>	<p>organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies. Il a réitéré ce soutien en 2015, juste avant la Conférence sur le Financement du développement.</p>
<b>Allemagne</b>	<p>L'Allemagne arrive en quatrième position en termes de nombre de conventions fiscales signées avec les pays en développement. L'Allemagne utilise son modèle de convention fiscale de 2013, en grande partie inspiré du modèle de l'OCDE, mais déclare que le modèle allemand permet aussi d'inclure des éléments du modèle onusien. Une récente révision de la convention entre l'Allemagne et les Philippines prévoit de fortes réductions des retenues à la source. Cet exemple est en cohérence avec la tendance générale de l'Allemagne, à savoir une réduction moyenne de plus de 3,5% des retenues à la source dans ses conventions avec les pays en développement, largement au-dessus de la réduction moyenne appliquée par les pays qui font l'objet du présent</p>	<p>L'Allemagne a vraisemblablement joué un rôle négatif dans les négociations européennes sur la nouvelle Directive anti-blanchiment fin 2014. Opposée à l'établissement de registres centralisés des propriétaires effectifs, l'Allemagne était également contre l'accès public à ces données. Mais la directive n'a pas encore été transposée en Allemagne, et la position officielle du gouvernement sur l'accès public aux registres en Allemagne n'est pas encore connue.</p> <p>Dans son évaluation de 2014, le GAFI note les défaillances actuelles du système allemand en termes de stockage des données sur la propriété effective, et fait également part de son inquiétude quant à l'opacité des fonds "treuhand" en Allemagne, qui sont une forme de trust. L'Allemagne occupe également la seconde place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays qui font l'objet du</p>	<p>Le gouvernement allemand prévoit l'introduction du reporting pays par pays confidentiel, recommandé dans le plan d'action BEPS de l'OCDE. Le gouvernement soumettra cette mesure à l'approbation fin 2015, pour une entrée en vigueur à partir de 2016. L'Allemagne ne semble pas envisager un accès public au reporting pays par pays.</p>	<p>Tout en déclarant qu'une étroite collaboration avec les pays en développement est de la "<i>plus haute importance</i>" pour lutter contre les mouvements de capitaux illicites, le gouvernement allemand s'oppose depuis des années à l'établissement d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies; il a réaffirmé cette position en juillet 2015 lors des négociations de la Conférence sur le Financement du développement.</p>

	rapport.	présent rapport.		
<b>Belgique</b>	<p>Le modèle belge de convention fiscale contient de nombreuses dispositions qui ne sont pas adaptées aux pays en développement, mais il contient une clause anti-abus. En moyenne, la Belgique a plus de conventions fiscales avec les pays en développement que les pays figurant dans le rapport; cependant la Belgique ne s'est pas montrée aussi agressive que les autres pays qui font l'objet du présent rapport dans la négociation des retenues à la source dans les conventions signées avec les pays en développement.</p>	<p>Les résultats d'un examen du GAFI en 2015 ont révélé un nombre considérable de défaillances dans le dispositif belge anti-blanchiment d'argent mais qui ne concernent pas l'enregistrement ou le stockage de données sur la propriété effective.</p> <p>Un groupe de travail doit être constitué pour évaluer si la Belgique doit adopter un registre public des bénéficiaires effectifs. Les trusts sont interdits par la loi en Belgique.</p>	<p>Officiellement, le gouvernement belge est en attente des conclusions de l'étude d'impact de la Commission européenne sur le reporting pays par pays, et réalisera sa propre évaluation nationale avant de prendre position.</p>	<p>Le gouvernement belge ne soutient pas l'établissement d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies.</p>
<b>Danemark</b>	<p>Jusqu'au milieu des années 90, les conventions fiscales danoises avec les pays en développement étaient largement inspirées du modèle des Nations unies, mais elles sont depuis, construites selon le modèle de l'OCDE. Une convention controversée avec le Ghana a déclenché une audition parlementaire en avril 2015 sur les conventions fiscales du Danemark avec les pays en développement, sans toutefois que le gouvernement ne reconnaîsse clairement la nécessité de changer les pratiques de négociation. Le gouvernement danois ne prévoit pas de mener d'analyse d'impact de</p>	<p>A la suite de nombreux scandales liés à des sociétés écrans installées au Danemark, le gouvernement a annoncé fin 2014 son intention d'établir un registre totalement public des propriétaires effectifs des sociétés. La mise en œuvre du registre est prévue pour la fin du printemps 2016. Le nouveau gouvernement entré en fonction en juin 2015 n'a pas annoncé de changement dans cet agenda. En 2015, il a été également décidé que les actions au porteur seraient supprimées et qu'un registre public des actionnaires serait introduit en juin.</p>	<p>La position du gouvernement sur le reporting pays par pays public demeure floue. Mais les élections de juin 2015 ont introduit une majorité défavorable à la liste danoise qui rend publique les contributions fiscales des grosses entreprises, même si aucune proposition visant à supprimer cette liste n'a pour le moment été introduite. Avec cette</p> 	<p>Le gouvernement danois n'est pas favorable à la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies.</p>

	<p>ses conventions. D'après la nouvelle législation de 2015, les conventions fiscales danoises doivent comporter une clause anti-abus. Le Danemark a moins de conventions fiscales avec les pays en développement que la moyenne des pays étudiés dans ce rapport, mais les conventions danoises prévoient généralement des réductions de retenue à la source bien au-dessus de la moyenne des pays européens.</p>		<p>évolution, la probabilité d'avoir une majorité parlementaire en faveur du reporting pays par pays public est de plus en plus faible.</p>	
<b>Espagne</b>	<p>L'Espagne utilise par défaut le modèle de l'OCDE pour négocier ses conventions fiscales, mais ces dernières comportent des clauses anti-abus. On observe d'importantes réductions des taux de retenue à la source dans les conventions fiscales signées avec le Sénégal et le Nigéria en 2014-15 ; sur les 15 pays étudiés dans le rapport, les négociations de l'Espagne sont de loin les plus agressives en matière de réduction des retenues à la source. En moyenne, les retenues à la source ont été réduites de 5,4%. En outre, l'Espagne a plus de conventions fiscales avec les pays en développement que la moyenne des pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>On ne sait pas encore quand ni comment le gouvernement espagnol mettra en œuvre la nouvelle Directive européenne anti-blanchiment, ni s'il optera pour un registre de propriétaires effectifs accessible au public. Mais pendant les négociations sur cette directive, le gouvernement espagnol a déclaré être fortement opposé à la publicité de ces registres. Il est donc probable que ces informations ne seront pas publiques. L'Espagne occupe actuellement la quatrième place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>Le gouvernement a annoncé en 2015 que l'Espagne mettrait en œuvre le reporting pays par pays recommandé par le plan d'action BEPS de l'OCDE. Il ne semble pas en faveur d'un reporting public. Par conséquent, les données resteront confidentielles et seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros seront soumises à cette obligation.</p>	<p>L'Espagne s'est alignée sur la position de l'UE et n'a pas soutenu la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies, lors de la Conférence de juillet 2015 sur le Financement du Développement. Pourtant, le gouvernement avait déclaré que la création d'un tel organisme devait faire l'objet d'une étude préalable; il considère nécessaire, au minimum, de renforcer l'actuel comité d'experts sur la fiscalité des Nations unies.</p> 

<b>France</b>	<p>En matière de nombre de conventions fiscales signées avec des pays en développement, la France arrive en deuxième position, juste derrière le Royaume-Uni. Ces conventions sont construites exclusivement sur la base du modèle de l'OCDE. Le Ministère des finances a récemment déclaré, pour la première fois, qu'il soutenait l'introduction d'une clause anti-abus dans les conventions fiscales françaises. Mais la moyenne des réductions de retenues à la source pratiquées par la France est de 3,11%, soit au-dessus de la moyenne des pays étudiés dans le rapport. Une convention signée en 2014 avec la Chine montre que la France poursuit ses pratiques de négociation agressive visant à réduire les taux de retenues à la source dans ses conventions fiscales avec les pays dans lesquels ses entreprises investissent.</p>	<p>La France a défendu avec force l'idée de la création d'un registre administratif public des bénéficiaires effectifs dans le cadre de la révision de la Directive européenne anti-blanchiment.</p> <p>Mais en 2015, les autorités françaises ont malheureusement déclaré qu'elles n'iraient pas au-delà des exigences minimales de la Directive concernant l'accès aux informations sur les propriétaires réels des entreprises et que seules les personnes ou organisations capables de démontrer un « intérêt légitime » pourraient consulter les registres. Les autorités ont cependant annoncé leur intention d'interpréter le plus largement possible cette notion « d'intérêt légitime » sans qu'une définition n'ait à ce jour été officiellement fournie. Une loi de 2013 prévoit la création d'un registre public des trusts, mais le décret d'application n'a toujours pas été présenté.</p>	<p>Après avoir défendu pendant des années une plus grande transparence des sociétés multinationales, le gouvernement français a déçu en déclarant en 2015 qu'il n'adopterait pas de reporting public pays par pays au niveau national et qu'il suivrait les recommandations de l'OCDE. A la suite du lancement en octobre du plan d'action BEPS, le gouvernement français a confirmé dans un communiqué son intention d'introduire un reporting pays par pays confidentiel à la fin de l'année, dans le projet de Loi de finances rectificatif.</p>	<p>La France soutient avec vigueur l'OCDE, qui siège à Paris, et son projet BEPS. Le gouvernement a clairement réitéré son désaccord quant à la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies. Il a été parmi les opposants les plus actifs, bloquant cette proposition lors de la Conférence de juillet 2015 sur le Financement du Développement.</p>
<b>Hongrie</b>	<p>La Hongrie a moins de conventions fiscales avec les pays en développement que la moyenne des pays étudiés dans le rapport, et aucune avec des pays à faible revenu. Il est difficile de savoir si les conventions signées par la Hongrie d'une manière générale suivent le modèle de l'OCDE ou celui des Nations unies. Au cours des dernières</p>	<p>Une évaluation de l'OCDE en 2015 note que la Hongrie n'exige pas des sociétés étrangères commercialement présentes sur son sol qu'elles fournissent le détail de leurs propriétaires réels, ni un justificatif d'identité des parties concernées. De même les informations de propriété émanant des partenaires ne sont pas exigées dans le cas de partenariats étrangers. Ce qui est d'autant plus inquiétant</p>	<p>A ce jour, le gouvernement n'a pas exprimé sa position sur le reporting pays par pays.</p>	<p>A ce jour, le gouvernement n'a pas exprimé sa position sur l'établissement d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies, mais la Hongrie a été solidaire de la ligne officielle de l'U.E. lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence sur le Financement du</p>

	<p>années, la Hongrie a négocié beaucoup de conventions avec des juridictions à fiscalité faible. La réduction moyenne des retenues à la source des conventions hongroises avec les pays en développement, est moins agressive que la moyenne constatée dans les pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>existe en Hongrie un grand nombre d'entités « ad hoc » par lesquelles transitent d'importants flux d'IDE. Le gouvernement ne s'est pas prononcé sur l'accès public aux informations relatives à la propriété effective.</p>		<p>Développement à Addis Abeba; l'U.E. était contre la création de cet organisme fiscal.</p>
<b>Irlande</b>	<p>Les conventions fiscales de l'Irlande suivent dans les grandes lignes le modèle de l'OCDE. Mais l'Irlande s'est déclarée prête à envisager d'autres modèles de conventions lors de ses négociations avec les pays en développement. Avec la Slovénie, l'Irlande a le plus petit nombre de conventions fiscales avec les pays en développement, comparée aux autres pays étudiés. Une convention avec la Zambie, renégociée en 2015, montre quelques progrès par rapport à la précédente convention qui était défavorable à ce pays.</p> <p>Une analyse des impacts de ces conventions, initialement prévue début 2015, a été publiée en même temps que le Budget 2016 en octobre 2015 (trop tardivement pour en faire l'analyse dans le présent rapport).</p> <p>Dans ses conventions avec les pays en développement, l'Irlande négocie en général des réductions de retenues à</p>	<p>Une évaluation réalisée en 2015 par la Banque centrale révèle quelques défaillances dans le secteur des finances en Irlande en termes de vérification des propriétaires effectifs et des clients. Le gouvernement planifie une mise en œuvre relativement rapide (2016) de la nouvelle Directive anti-blanchiment de l'UE, mais n'a pas encore déclaré si l'accès au registre des bénéficiaires effectifs serait totalement public.</p>	<p>Le gouvernement irlandais affiche son soutien aux recommandations BEPS de l'OCDE sur le reporting pays par pays ; il insiste sur la nécessité de <i>“confidentialité pour les contribuables”</i> et sur l'importance de réserver les informations à la seule administration fiscale. L'Irlande soutient également les recommandations de l'OCDE selon lesquelles seules les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 750 millions d'euros doivent être soumises à l'obligation de reporting.</p>	<p>L'Irlande affiche l'ambition d'être <i>“un acteur de premier rang dans l'effort collectif pour établir un système fiscal international plus juste et plus transparent”</i> ; pourtant le gouvernement irlandais ne soutient pas la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations-unies, comme le témoigne son inquiétude face à la <i>“prolifération institutionnelle”</i> exprimée lors de la Conférence sur le Financement du Développement en Juillet 2015.</p>

	la source moins agressives que la moyenne constatée parmi les pays étudiés dans le rapport.			
<b>Italie</b>	D'après le gouvernement italien, les conventions fiscales italiennes sont essentiellement construites sur le modèle de l'OCDE, tout en ayant celui des Nations unies comme autre source de référence. Parmi les pays étudiés dans le rapport, l'Italie vient en troisième position après le Royaume-Uni et la France pour ce qui est du nombre de conventions fiscales signées avec les pays en développement. Une convention de 2014 avec la République du Congo, coïncide avec l'annonce de l'expansion massive du géant pétrolier ENI dans ce même pays. Aucune nouvelle convention n'a été signée avec des pays en développement en 2015. En règle générale, l'Italie négocie dans ses conventions avec les pays en développement des réductions fiscales moins importantes que la moyenne des pays étudiés dans le présent rapport.	 Jusqu'à fin 2014, le gouvernement italien a exprimé son soutien en faveur de registres publics de propriétaires effectifs. Mais à la suite du compromis européen sur la Directive anti-blanchiment, auquel il a activement participé en tant que président de l'UE, le gouvernement italien a déçu en déclarant son intention de s'en tenir au compromis et de restreindre l'accès au registre aux seules personnes ou organisations démontrant un « intérêt légitime ». L'Italie occupe également la troisième place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays étudiés dans le rapport.	La position du gouvernement sur le reporting pays par pays n'est pas connue.	La position officielle du gouvernement italien n'est pas favorable à l'établissement d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations Unies.
<b>Luxembourg</b>	Le Luxembourg a relativement peu de conventions fiscales avec les pays en développement mais son réseau de conventions se développe rapidement depuis 2015, et ce avec un grand	Une évaluation de 2014 sur la conformité du Luxembourg aux règles anti-blanchiment d'argent montre des améliorations, mais également l'absence totale de données sur les propriétaires réels dans le registre des	Le gouvernement du Luxembourg a rédigé une nouvelle loi sur les prix de transfert qui intègre le reporting pays par pays	L'un des arguments récurrents du Luxembourg, est que tant que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous, l'UE et le Luxembourg ne doivent pas aller

	<p>nombre de pays en développement. Deux des plus récentes conventions, – avec le Laos et le Sri Lanka – comportent une réduction de la retenue à la source sur les dividendes. Le gouvernement déclare que toutes les conventions luxembourgeoises suivent le modèle de l'OCDE. Comparé aux 15 pays étudiés dans le rapport, la réduction moyenne des retenues à la source par le Luxembourg est la moins agressive.</p>	<p>sociétés luxembourgeoises. Certains nouveaux dispositifs appelés « Freeport » et « Fonds Patrimonial » pourraient aggraver cette opacité. Le Luxembourg occupe également la première place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays étudiés dans le rapport. On ne sait pas encore quand ni comment le gouvernement du Luxembourg mettra en œuvre la nouvelle Directive européenne anti-blanchiment, ni s'il optera pour un registre de propriétaires effectifs accessible au public.</p>	<p>recommandé par le plan BEPS de l'OCDE, c'est-à-dire que les données resteront confidentielles et que seules les sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros devront s'y soumettre. Le Ministère des finances a confirmé en mars que le Luxembourg ne soutenait pas l'accès public aux informations du reporting pays par pays.</p>	<p>trop loin dans la réforme des systèmes fiscaux. Cela n'a pas empêché le Luxembourg de s'opposer à l'établissement d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies, alors même que ce dernier aurait pu établir des normes véritablement internationales.</p>
<b>Pays-Bas</b>	<p>Globalement, les Pays-Bas utilisent le modèle de l'OCDE pour négocier leurs conventions fiscales avec les pays en développement mais déclarent être favorables à l'utilisation du modèle onusien lors de leurs futures négociations avec les pays en développement. Le gouvernement néerlandais prend actuellement des mesures pour intégrer des clauses anti-abus dans ses conventions avec les pays en développement. Il déclare également être plutôt ouvert à l'augmentation des taux de retenues à la source dans ses conventions. Malheureusement les données montrent que les négociations hollandaises avec les pays en développement sont généralement agressives, avec des réductions de</p>	<p>Une récente évaluation de la Banque centrale néerlandaise constate des défaillances dans la collecte de données sur la propriété effective de ce qu'on appelle les « trusts offices », qui gèrent bon nombre de sociétés boîtes-aux-lettres à travers le pays. Les Pays Bas occupent également la cinquième place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays étudiés dans le rapport. Le gouvernement néerlandais déclare ne pas soutenir l'accès public aux registres sur les bénéficiaires effectifs.</p>	<p>Le Parlement néerlandais a voté en 2015 une résolution demandant un reporting pays par pays public, et le gouvernement a exprimé son soutien à cette mesure dans une lettre à la Commission européenne. Mais il a également annoncé dans son Budget de septembre 2015, l'introduction du reporting BEPS de l'OCDE, qui prévoit que les données restent confidentielles et que seules les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 750 millions d'euros soient soumises</p>	<p>En amont de la Conférence de Juillet 2015 sur le Financement du développement, le gouvernement néerlandais a fait de la lutte contre la fraude fiscale l'une de ses trois priorités. Cependant le gouvernement n'a pas soutenu la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies.</p>

	retenues très importantes, en comparaison avec les autres pays étudiés dans le rapport. Les Pays-Bas ont également un nombre plus important de conventions avec les pays en développement que la moyenne constatée dans le présent rapport.		à cette obligation. Malgré tout, le gouvernement peut encore se rattraper s'il tient sa promesse de soutenir le reporting pays par pays public lors des négociations sur la Directive Droits des actionnaires, auquel cas il obtiendrait un feu vert.	
<b>Pologne</b>	Le modèle de conventions fiscales par défaut utilisé par le gouvernement polonais est celui de l'OCDE, même s'il est possible d'intégrer des éléments du modèle des Nations unies. Le gouvernement déclare ne pas souhaiter utiliser le modèle des Nations unies comme base des négociations avec les pays en développement. La Pologne a récemment introduit une clause anti-abus dans ses conventions avec les pays en développement. La Pologne est relativement peu agressive concernant les taux de réduction à la source dans ses conventions fiscales : parmi les pays étudiés dans le rapport elle arrive en avant dernière position. Elle a également moins de conventions avec les pays en développement que la moyenne constatée des pays étudiés dans le rapport.	Selon une évaluation de l'OCDE de 2015 sur l'opacité financière en Pologne, il existe de sérieuses défaillances en matière de disponibilité d'informations sur l'identité des propriétaires réels des sociétés étrangères, des actions au porteur, et des personnes qui administrent les trusts. Le gouvernement polonais s'est d'autre part positionné contre les registres publics des bénéficiaires effectifs lors des négociations européennes sur la Directive anti-blanchiment. A ce jour, aucune communication officielle n'indique si le gouvernement projette de créer un registre national, ni si le public aura un droit d'accès à ce registre. La Pologne occupe actuellement l'avant dernière place en termes de risque de blanchiment d'argent parmi les 15 pays étudiés dans le rapport.	Le gouvernement polonais est l'un des premiers de l'UE à avoir adopté les recommandations BEPS de l'OCDE sur la confidentialité du reporting pays par pays, et l'un des derniers à avoir transposé l'obligation européenne de reporting pays par pays public pour les banques qui n'est toujours pas opérationnelle en Pologne. Il ne semble pas envisager la possibilité d'un reporting pays par pays public étendu aux autres secteurs.	Le gouvernement polonais a déclaré souhaiter étudier le projet de création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies avant de se prononcer sur la question. Mais la Pologne ne s'est pas désolidarisée de la ligne officielle de l'UE lors de la 3 <sup>ème</sup> Conférence sur le Financement du Développement à Addis Abeba, qui était opposée à la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies.

<b>République Tchèque</b>	<p>Les conventions fiscales de la République Tchèque sont construites sur le modèle de l'OCDE, mais elles contiennent une combinaison de dispositions des Nations unies et de l'OCDE. En moyenne, la République Tchèque a moins de conventions fiscales avec les pays en développement que les autres pays étudiés dans le rapport ; mais la réduction des retenues à la source prévues par les conventions signées avec les pays en développement sont en moyenne plus importantes que celles des autres pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>Le gouvernement prévoit de transposer la nouvelle Directive européenne anti-blanchiment en octobre 2015, avec une application prévue à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2016. L'accès public ou non au registre des bénéficiaires effectifs que la Directive impose de créer est encore à l'étude par le gouvernement.</p> <p>Les trusts ont été introduits en 2014 et à ce jour, l'inscription à un registre n'est pas requise.</p>	<p>La position du gouvernement tchèque sur le reporting pays par pays public n'est pas connue.</p>	 <p>Le gouvernement tchèque n'est pas favorable à un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies</p>
<b>Royaume-Uni</b>	<p>Le Royaume-Uni dispose de l'un des plus grands réseaux de conventions fiscales au monde et continue de le développer. De nombreuses nouvelles conventions fiscales avec des pays en développement ont ainsi été signées en 2015. Le Royaume-Uni est le deuxième pays le plus agressif en matière de réduction des retenues à la source dans ses conventions fiscales avec les pays en développement, sur les 15 pays étudiés, ce qui est inquiétant. De manière plus positive, il semble y avoir un début de prise de conscience du lien entre développement et conventions</p>	<p>Le Royaume-Uni a été le premier pays de l'UE à légiférer en faveur d'un registre public des propriétaires effectifs des sociétés, donnant ainsi du crédit à cette proposition lors des négociations européennes sur la nouvelle Directive anti-blanchiment. Mais d'un autre côté, lors de ces négociations, le Royaume-Uni a tout fait pour affaiblir le compromis sur les trusts. Le Royaume-Uni permet en effet l'établissement de trusts sur son territoire qui ne sont pas concernés par le registre public, seulement obligatoire pour les sociétés. Les territoires d'outre-mer britanniques et les Dépendances de la Couronne ne semblent pas en faveur de quelconques registres publics.</p>	<p>Le Royaume Uni est l'un des premiers pays à s'être engagé à mettre en œuvre le reporting pays par pays de l'OCDE. Ainsi, en mars 2015, il a été demandé au Trésor public britannique de légiférer en ce sens. Le débat sur la publicité de ces informations est très important, et en amont des élections législatives de mai 2015, la plupart des candidats l'ont intégré dans leurs programmes. Le Parti Conservateur, qui a gagné</p>	<p>Le gouvernement britannique était l'un des principaux opposants à la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies pendant la Conférence de Juillet 2015 sur le Financement du Développement.</p>

	<p>fiscales, maintenant que le DfID (Ministère du Développement International britannique) est consulté tous les ans ; de plus les objectifs de développement sont aujourd’hui partie intégrante du plan stratégique du HMRC, l’administration fiscale et douanière britannique. Pour autant, aucun changement notable n’est pour le moment observable. Le gouvernement continue de s’opposer à l’idée de mener une analyse des impacts de son système fiscal sur les pays en développement.</p>		<p>ces élections, s’est engagé à étudier le projet de reporting pays par pays public sur une base multilatérale ; il faut donc encore attendre pour savoir si le Royaume-Uni soutiendra ou non cette mesure.</p>	
<b>Slovénie</b>	<p>Le gouvernement slovène a déclaré que ses conventions avec les pays en développement n’étaient pas uniquement construites sur le modèle de l’OCDE ou sur celui des Nations unies. Avec l’Irlande, la Slovénie a le plus petit nombre de conventions fiscales avec les pays en développement, comparée aux autres pays étudiés dans le rapport. Les taux de retenue à la source négociés par la Slovénie dans ses conventions fiscales avec les pays en développement sont tout juste inférieurs à la moyenne de ceux négociés par les pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>Le gouvernement slovène a déclaré son intention de rendre public certaines données concernant les bénéficiaires effectifs des sociétés. Les personnes qui démontreront un « intérêt légitime » auront accès aux informations plus complètes. Le gouvernement n’a pas encore défini l’« intérêt légitime » mais prévoit de présenter un projet de loi fin 2015. Les prochaines décisions sur la teneur des informations publiques, et la définition d’« intérêt légitime » détermineront si la Slovénie se dote d’un registre véritablement public de des bénéficiaires effectifs, mais ces annonces montrent déjà sa bonne volonté. De plus, la Slovénie présente le risque de blanchiment d’argent le moins élevé parmi les 15 pays étudiés dans le rapport.</p>	<p>Le gouvernement n’a pas encore proposé de loi pour introduire le reporting pays par pays, mais déclare soutenir le modèle BEPS de l’OCDE, et est très attaché à la confidentialité des données. Le gouvernement a transposé la Directive relative aux exigences de Fonds propres en 2015, mais n’a pas mis en œuvre l’article sur l’obligation de reporting pays par pays public pour les banques; il a déclaré qu’il revenait à la banque de Slovénie de clarifier les obligations des banques slovènes.</p>	<p>Le gouvernement a déclaré soutenir la création d’un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations unies. Pour autant, la Slovénie ne s’est pas désolidarisée de la ligne de l’U.E en Juillet 2015 lors de la Conférence sur le Financement du Développement, qui a bloqué cette proposition.</p> 

<b>Suède</b>	<p>D'après le gouvernement, les conventions fiscales suédoises avec les pays en développement ne sont pas homogènes, s'inspirant parfois du modèle de l'OCDE, parfois de celui des Nations unies.</p> <p>Mais ces conventions prévoient des réductions des taux de retenue à la source bien supérieures à la moyenne des 15 pays étudiés dans le rapport. La Suède est le troisième pays le plus agressif en la matière parmi les 15 pays étudiés.</p> <p>Elle est également au-dessus de la moyenne en termes de nombre de conventions fiscales avec les pays en développement. Le gouvernement ne prévoit pas de mener une analyse d'impact de ses conventions fiscales.</p>	<p>Le gouvernement ne s'est pas encore décidé concernant l'accès ou non au public des données sur les bénéficiaires effectifs. Fin 2014, une commission d'enquête a été chargée de faire des propositions concernant la manière de transposer la nouvelle Directive européenne anti-blanchiment en Suède; elle doit notamment évaluer si le registre de bénéficiaires effectifs doit être public ou non. Mais la création de cette commission a été reportée et ses résultats ne sont pas publiés à ce jour. En dépit de la mise en examen de deux grandes banques suédoises pour suspicion de blanchiment d'argent en 2015, la Suède est plutôt dans le bas du classement concernant les risques de blanchiment d'argent.</p>	<p>Bien qu'aucun projet de loi ne soit pour le moment sur la table, le gouvernement suédois a déclaré son intention de mettre en œuvre le reporting pays par pays de l'OCDE, et ne semble pas envisager l'option d'un accès public au reporting. Par conséquent, les données resteront confidentielles, et seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros seront soumises à cette obligation.</p>	<p>La Suède ne soutient pas la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au sein des Nations Unies. Elle préfère soutenir une plus forte implication des pays en développement dans le processus BEPS de l'OCDE.</p>
--------------	--	--	---	---

## France

« *Les particuliers et les entreprises doivent payer leurs impôts, et personne n'a le droit – même légalement de se placer au-delà de cette obligation* » – Michel Sapin, Ministre des finances français<sup>i</sup>

Pendant longtemps, le gouvernement français a fait entendre sa voix sur la scène internationale pour condamner l'évasion fiscale et appeler le Luxembourg et la Commission européenne à des actions rapides.<sup>ii</sup> La France a été la première à introduire des mesures très importantes, comme l'obligation de reporting pays par pays public imposé aux banques (publication des informations principales sur les activités économiques), qui est devenu complètement opérationnel en 2015 après une mise en place progressive. Mais malgré cela, il semble que la France soit aujourd'hui en train de perdre son rôle de leader européen en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Au lieu de continuer à défendre davantage de transparence et de justice fiscale, le gouvernement adopte désormais une approche de plus en plus favorable aux entreprises : explosion des crédits d'impôt et promotion d'accords fiscaux confidentiels. Ce changement d'attitude a coïncidé avec la finalisation du projet BEPS (Base Erosion Profit Shifting, Erosion des assiettes fiscales et transfert de bénéfices en français) de l'OCDE, que la France soutient vigoureusement, au point d'être réticente à l'idée d'aller plus loin que ses recommandations. Le soutien inconditionnel de la France à l'OCDE a également été fortement remarqué au cours de la Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement en juillet dernier, où il est clairement apparu que la France était l'un des pays les plus fortement opposés à la création d'un organisme fiscal international.

La France s'est trouvée au cœur des scandales fiscaux LuxLeaks et SwissLeaks qui ont éclaté l'année passée. Le premier a été révélé par le lanceur d'alerte Antoine Deltour et le journaliste Edouard Perrin, tous deux actuellement poursuivis par la justice au Luxembourg pour avoir révélé les sombres secrets du grand Duché.<sup>iii</sup> Parmi les entreprises exposées, 56 avaient des liens avec la France.<sup>iv</sup> Concernant le scandale du Swissleaks, le gouvernement français avait depuis 2009 en sa possession une grande partie des informations ; la police française avait effectué une descente au domicile du lanceur d'alerte Hervé Falciani, un ex-employé d'HSBC en Suisse, et obtenu la fameuse liste des détenteurs de comptes en Suisse, qui est depuis échangée entre certains pays. Parmi les pays concernés par les données SwissLeaks, la France arrive en deuxième position par le nombre de clients, avec 12,5 milliards d'euros dissimulés sur 9 187 comptes clients.<sup>v</sup> Alors que d'autres pays ont eu du mal à trouver la réponse adaptée à ces données, la France a montré sa détermination en réclamant, à ce jour, plus de 200 millions d'euros en impôts et pénalités sur la base des informations HSBC<sup>vi</sup>, parvenant à condamner des fraudeurs de haut niveau<sup>vii</sup>, et en entamant des poursuites judiciaires contre la filiale d'HSBC en Suisse.<sup>viii</sup> La France a également fait preuve d'une certaine volonté d'aider les pays en développement à réclamer les recettes fiscales qu'ils ont perdues en partageant avec l'Inde les informations provenant de la liste Falciani.<sup>ix</sup>

Les scandales fiscaux touchant des personnalités politiques ont continué de choquer le public français, notamment lorsque les liens de l'ex-leader du Front National, Jean-Marie Le Pen, avec un trust propriétaire d'un compte HSBC en Suisse<sup>x</sup> ont été révélés, puis quand l'ex-Ministre de l'intérieur, Claude Guéant, a été accusé d'évasion fiscale<sup>xi</sup>. Plusieurs multinationales, dont les

entreprises publiques EDF<sup>xii</sup> et Aéroport de Paris<sup>xiii</sup> ainsi que Total<sup>xiv</sup> et McDonald's<sup>xv</sup> ont également été pointées du doigt pour leurs montages fiscaux visant à échapper à l'impôt.

Dans ce contexte de nombreux scandales, un rapport sans précédent, publié par la banque centrale française en mai 2015, a montré que la seule manipulation des prix de transfert par les multinationales (une des techniques les plus communes d'évasion fiscale) a réduit l'assiette fiscale des entreprises en France de 8,4 milliards de dollars américains en 2008. Cela représente 10% de l'ensemble des impôts sur le bénéfice des sociétés payés par les multinationales.<sup>xvi xvii</sup>.

## Politiques fiscales

Sur le papier, la France présente le taux d'impôt sur les sociétés le plus élevé de l'UE. Un taux qui, contrairement à celui de nombreux autres Etats membres, est resté remarquablement stable au cours de la dernière décennie.<sup>xviii</sup> Cependant, derrière l'apparente stabilité des taux affichés, la France participe également à la même concurrence fiscale européenne grâce à toute une série d'incitations fiscales, qui diminuent les taux d'imposition effectifs des entreprises. Selon la loi de Finances 2015, ces dernières coûtent à la France plus de 84 milliards d'euros<sup>xix</sup> par an, soit quasiment le budget total de l'éducation (88 milliards d'euros).<sup>xx</sup> La plus grande perte de revenus est due à une incitation créée pour favoriser la compétitivité et l'emploi (« *Crédit d'impôt Compétitivité et Emploi* », CICE) : elle représente un manque à gagner de 12,5 milliards d'euros<sup>xxi</sup>, somme qui correspond quasiment au déficit de la sécurité sociale<sup>xxii</sup>. Même si le comité de suivi du CICE a expliqué qu'il était trop tôt pour mesurer les impacts de ces crédits d'impôts sur la croissance et sur l'emploi<sup>xxiii</sup>, le gouvernement a d'ores et déjà renforcé le cadre réglementaire du CICE pour lutter contre son utilisation croissante à des fins fiscales. Les entreprises qui demandent à bénéficier du CICE doivent maintenant publier un rapport décrivant à quelles fins l'argent sera dépensé<sup>xxiv</sup>. Selon Bercy lui-même, le CICE est l'une des causes principales de la réduction des recettes fiscales tirées des entreprises en 2014. Sur un an, les revenus provenant de l'impôt sur les sociétés en France ont baissé de 36,7%. Entre temps, les revenus émanant de la TVA et de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 5 milliards d'euros.<sup>xxv</sup>

La France offre également d'importants crédits d'impôts pour la Recherche et le Développement (R&D), supposés être majoritairement destinés aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)<sup>xxvi</sup>. L'un des principaux crédits d'impôts, le *Crédit Impôt Recherche* (CIR), bénéficie à pas moins de 2000 entreprises étrangères en France<sup>xxvii</sup> : il s'agit d'ailleurs de l'un des crédits d'impôts R&D les plus importants du monde<sup>xxviii</sup>. En 2015, le coût total du CIR s'élèvera à 5,34 milliards d'euros<sup>xxix</sup>, soit plus d'1,5 fois le budget de 3,23 milliards accordé au CNRS (centre national de la recherche scientifique).<sup>xxx</sup> Officiellement, le gouvernement affirme que le CIR permet de stimuler la part de recherche et le développement dans le PIB total de la France.<sup>xxxi</sup>

Un rapport publié en 2015 et commandé par le Sénat français souligne pourtant des abus majeurs dans les allocations du CIR.<sup>xxxii</sup> Selon ce rapport, ce sont les multinationales qui sont le plus susceptibles d'abuser du CIR, en utilisant de vastes réseaux de fournisseurs et de filiales qui leur permettent de détourner ces ressources plutôt que de recruter des chercheurs.<sup>xxxiii</sup> En 2014 et 2015, Sanofi, la troisième plus grande entreprise pharmaceutique au monde, et le plus grand constructeur automobile français Renault, se sont retrouvés au cœur de la controverse. Il a en effet été révélé que

tous deux avaient massivement bénéficié de ce crédit d'impôt alors qu'ils n'avaient recruté que très peu de chercheurs, voire même dans le cas de Renault, que les équipes et les budgets R&D avaient été largement coupés.<sup>xxxiv</sup> <sup>xxxv</sup> Face à des abus aussi flagrants, le Sénat a lancé une enquête parlementaire portant sur le CIR en décembre 2014<sup>xxxvi</sup>. Les résultats de cette enquête ont été présentés dans un rapport intitulé « Enquêtes sur le détournement du CIR » mais une majorité du Sénat a refusé de le publier car certains l'accusaient de n'être ni juste, ni équilibré. Les extraits de ce rapport qui ont fuité dans la presse révèlent néanmoins le manque de capacité de suivi et de moyens d'une administration fiscale en sous-effectif, et la réticence du gouvernement à modifier le régime fiscal sur la R&D.<sup>xxxvii</sup>

La France a donc un recours croissant aux crédits d'impôt pour attirer les multinationales sur son territoire et contribue ainsi au nivellation par le bas de l'imposition des entreprises au niveau européen. Autre exemple récent : le projet d'étendre le crédit d'impôt cinéma, en cours de discussion dans le projet de loi de finances 2016, qui permettrait à tous les films français de réduire leurs impôts de 30%<sup>xxxviii</sup>.

Néanmoins, la France a par ailleurs lancé différentes initiatives pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, notamment à la suite du scandale LuxLeaks. Le gouvernement a signé un contrat de performance avec les autorités fiscales : ces dernières doivent se concentrer sur les plus grands fraudeurs et se sont engagées à ce que 20% des dossiers finissent avec des pénalités.<sup>xxxix</sup>

Inquiète face aux montages fiscaux de géants du Net tels que Google ou Facebook, la France évalue actuellement la possibilité d'imposer ces entreprises sur la base de leur bande passante plutôt que sur les profits qu'ils déclarent en France, même si elle semble préférer que cette option soit décidée au niveau européen.<sup>xl</sup>

D'autres scandales liés aux montages fiscaux d'entreprises publiques telles qu'EDF et Aéroport de Paris ont poussé le Ministre des Finances Michel Sapin à déclarer que les entreprises publiques devaient être « exemplaires ». Il a envoyé un courrier à l'ensemble des représentants de l'Etat siégeant aux conseils d'administration de ces entreprises, en demandant à ce que soit publiée la liste complète de leurs filiales, ainsi que leurs localisations géographiques.<sup>xli</sup> Le Ministre a également annoncé que toutes les filiales qui avaient été localisées dans certains pays pour des raisons purement fiscales seraient fermées. Mais pour autant, malgré l'indignation de l'opinion publique, l'instauration d'un reporting pays par pays public pour les entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation n'est toujours pas à l'ordre du jour.

### **Rescrits fiscaux**

La France offre aux multinationales des Accords Préalables en matière de Prix de transfert (APP). Bien que ces accords ne soient pas nécessairement problématiques en tant que tels, les révélations LuxLeaks ont démontré qu'ils peuvent être détournés à des fins d'évasion fiscale. A la fin 2013, 47 APP étaient opérationnels en France, ce qui en fait le 4<sup>e</sup> pays européen en termes de nombre d'APP (sur la base des statistiques révélées, à l'exception de l'Autriche et des Pays-Bas).<sup>xlii</sup> Le contenu de ces APP est strictement confidentiel : seules les administrations fiscales y ont accès et le Ministère des Finances a déclaré ne pas être en faveur de la publication de ces rescrits.<sup>xliii</sup>

### **Boîtes à brevets (Régimes fiscaux préférentiels sur les revenus issus de la propriété intellectuelle)**

En 2000, le Parlement français a voté une loi allégeant la fiscalité sur les revenus issus de la cession des brevets de 33% à 15% (régime également appelé « patent box » en anglais).<sup>xliv</sup> Selon les chiffres de 2014, 200 entreprises ont bénéficié de ce régime fiscal préférentiel pour les brevets, ce qui équivaut à une perte de 400 millions d'euros<sup>xlvi</sup>, l'équivalent du déficit de l'hôpital public en 2013.<sup>xlvi</sup>

### **Conventions fiscales**

La France reste le pays de l'UE qui a signé le plus de conventions fiscales avec les pays en développement (62)<sup>xlvii</sup>, parmi lesquels on compte ceux avec qui elle entretient le plus de relations commerciales. Selon le Ministère des finances français, c'est exclusivement le modèle OCDE qui sert de référence aux conventions fiscales utilisées par la France<sup>xlviii</sup>. Or, ce modèle pose problème, dans la mesure où il donne davantage de « droits à taxer » aux pays d'où proviennent les capitaux – dans notre cas, la France – qu'aux pays « sources » - c'est à dire les pays en développement, où l'activité économique est initialement produite. Les fonctionnaires du Ministère ont également déclaré soutenir l'introduction d'une nouvelle clause anti-abus dans leurs conventions.<sup>xlix</sup> Comme expliqué dans la section 3.5 du chapitre global sur les conventions fiscales, ces clauses peuvent dans certains cas permettre de prévenir les abus mais ne répondent pas au problème principal des conventions fiscales, à savoir qu'elles permettent de réduire les retenues à la source dans les pays en développement. Ainsi la France est parmi les pays qui imposent les plus fortes réductions à la source à travers ses conventions fiscales : la moyenne des réductions de retenues à la source est ainsi de 3.11%, au dessus de la moyenne des pays étudiés dans le rapport.

En décembre 2014, la France a signé une nouvelle convention avec la Chine pour remplacer la précédente, qui datait de 1984. Cette nouvelle convention permet de comprendre à la fois les aspects positifs et négatifs de l'approche du gouvernement français dans le cadre de la négociation des conventions fiscales. Le point positif de cette nouvelle convention est qu'elle comporte une clause anti-abus, en conformité avec le récent engagement de la France sur ce point.<sup>l</sup> En revanche, le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes a été abaissé, passant de 10% (également le taux officiel en Chine) à 5%.<sup>ll</sup> Dans une analyse de la nouvelle convention, le cabinet d'audit EY reconnaît que de telles réductions fiscales peuvent avoir un impact en termes d'optimisation fiscale pour les entreprises opérant en Chine. Il déclare en effet qu'« *avec cette réduction de retenue à la source sur les dividendes dans le cadre de la nouvelle convention, la France pourra être considérée comme l'une des juridictions préférées en Europe, à la fois pour investir en Chine et pour investir en Europe* ».<sup>lll</sup>

## **Transparence financière et des entreprises**

### **Reporting pays par pays pour les entreprises multinationales**

Parmi les Etats membres de l'UE, la France a peut-être été le plus ardent défenseur du reporting pays par pays public. Cette mesure de transparence permet de mesurer si les impôts versés correspondent à la réalité de l'activité économique de l'entreprise. En 2013, la France a été le premier pays européen à adopter une disposition en faveur d'un reporting pays par pays public pour ses institutions bancaires, initiative qui a poussé l'UE à adopter peu après une disposition similaire. En 2014, les banques et les organismes de crédit ont ainsi rendu publique pour la première fois la liste de leurs filiales, revenus et nombre de salariés ventilés pays par pays. En plus de ces

informations, en 2015, les institutions financières ont dû rendre public leurs bénéfices et pertes avant impôts, les impôts payés et les subventions publiques perçues. Une analyse des données publiées en 2014 montre que les banques françaises génèrent un quart de leurs revenus internationaux dans les paradis fiscaux et que plus d'un tiers de leurs filiales étrangères sont situées dans ces juridictions.<sup>lvi</sup>

Comme la France avait été à l'avant-garde de la bataille pour le reporting pays par pays public dans le secteur financier, il était attendu qu'elle prenne les devants pour étendre cette exigence à d'autres secteurs d'activités. Malheureusement, le Ministère des finances ne semble pas vouloir adopter de manière unilatérale un reporting pays par pays public pour les autres secteurs et soutenir le modèle de reporting non public de l'OCDE<sup>lvii</sup>. Le Ministère a depuis annoncé qu'il prévoyait de mettre en place ce reporting OCDE dès la fin de l'année.<sup>lviii</sup> Cependant, le Ministère déclare suivre de près l'étude d'impact menée par la Commission européenne sur la possibilité de rendre public le reporting pays par pays et a précisé être ouvert aux conclusions de l'étude.<sup>lvix</sup>

En décembre 2014, la France a été le premier pays à transposer les Directives européennes « Transparence » et « Comptable » contre l'opacité des industries minières et forestières.<sup>lvii</sup> Pourtant, cette transposition a été décrite comme une occasion manquée par les organisations non gouvernementales (ONG), qui attendaient du gouvernement qu'il saisisse l'opportunité des Directives pour exiger des industries extractives françaises un reporting pays par pays plus complet, similaire à celui des banques. Malheureusement, le gouvernement s'est contenté de transposer la Directive a minima et d'appliquer des sanctions extrêmement faibles.<sup>lviii</sup> Le reporting demandé aux entreprises extractives n'inclura ainsi pas des informations clés sur leurs bénéfices ou nombre d'employés et se limitera aux pays dans lesquels elles ont des projets miniers, et non l'ensemble des pays dans lesquels elles ont des filiales. En date du mois d'octobre 2015, le décret d'application n'a toujours pas été publié.

En parallèle, et en réponse à la pression croissante appelant les entreprises à davantage de transparence, la plus grande entreprise pétrolière française, Total, a décidé de publier une liste de ses 903 filiales partout dans le monde.<sup>lxix</sup> Total a également publiquement déclaré mettre en œuvre des stratégies de sortie pour 9 de ses filiales situées dans des pays « *considérés comme des paradis fiscaux* »<sup>lx</sup>. En revanche, l'entreprise n'a rien fait pour justifier la présence de 169 autres filiales dans des pays considérés par le Tax Justice Network comme des « *paradis fiscaux* »<sup>lxii</sup>. Il semblerait également que Total ait omis de publier dans sa liste une trentaine d'autres filiales situées aux Pays-Bas.<sup>lxiii</sup>

### **Transparence des propriétaires réels et des bénéficiaires effectifs**

Au moment où le Conseil européen adoptait la directive anti-blanchiment, le gouvernement français encourageait tous les pays membres de l'UE à transposer la nouvelle directive rapidement.<sup>lxiv</sup> La France est reconnue pour avoir joué un rôle constructif pendant les négociations sur la directive, puisqu'elle fait partie des quelques rares Etats membres ayant déclaré soutenir la mise en œuvre de registres publics des propriétaires réels et des bénéficiaires effectifs<sup>lxv</sup>. La France semble vouloir transposer cette directive dans le cadre d'un « paquet transparence », mais ce dernier n'a pas encore été porté au débat parlementaire. Au moment de l'adoption de la directive anti-blanchiment, il semblait très probable que la France décide de rendre public son registre des propriétaires effectifs

<sup>lxvi</sup>, mais des fonctionnaires du Ministère des Finances ont depuis déclaré que le registre ne serait pas totalement public. Ils ont cependant garanti que les ONG tomberont dans la catégorie de « l'intérêt légitime » et pourront ainsi accéder au registre.<sup>lxvii</sup> En ce qui concerne les trusts, la loi anti-fraude adoptée en novembre 2013 introduit les fondements d'un registre public pour un petit nombre de fiducies françaises, mais également pour les trusts étrangers dont les trustees (administrateurs), les constituants ou les bénéficiaires sont français. Mais le décret d'application de cette loi n'a toujours pas été publié.<sup>lxviii</sup>

## Les solutions au niveau de l'UE

La France soutient depuis longtemps la proposition de l'UE pour une Assiette Commune Consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Même avant les nombreux scandales fiscaux qui ont touché la France, le Président François Hollande s'était publiquement engagé en faveur d'une ACCIS européenne d'ici à 2020.<sup>lxix</sup> Les recherches publiées en juillet 2014 par le *Conseil d'Analyse Economique (CAE)* français démontrent la faisabilité de l'ACCIS, en commençant par une harmonisation du secteur bancaire, dans un petit nombre de pays de l'UE.<sup>lx</sup> Le Ministre des Finances Michel Sapin a également envoyé un courrier à la Commission européenne, co-signé par ses homologues allemand et italien, demandant davantage d'harmonisation au sein de l'UE.<sup>lxxi</sup> Cependant, lorsque la Commission Européenne a introduit une version édulcorée de l'ACCIS -qui ne comporte pas la mesure-clé de consolidation- dans le cadre de son paquet relatif à une fiscalité des entreprises plus équitable, M. Sapin a salué l'UE pour avoir pris des mesures ambitieuses pour la réforme du système fiscal sans en appeler à l'étape indispensable de consolidation.<sup>lxii</sup>

A la suite du scandale LuxLeaks, le gouvernement français a soutenu le premier paquet de l'UE sur la transparence qui introduit l'échange automatique de rescrits fiscaux. Le Ministre des finances Michel Sapin s'est clairement exprimé contre les rescrits fiscaux concédés par le Luxembourg aux entreprises, déclarant que « *l'optimisation fiscale [n'était] plus acceptable pour personne* » et que « *la lutte [devait] être mondiale* » contre cette pratique. Les autorités françaises considèrent le paquet de l'UE comme allant suffisamment loin en matière de transparence<sup>lxiii</sup>, bien que l'accès aux informations soit limité aux seules administrations fiscales, excluant de ce fait un accès public. Le gouvernement n'a à ce jour pas manifesté sa volonté de s'engager vers plus de transparence ou d'aller au-delà des initiatives de l'UE.<sup>lxiv</sup>

## Les solutions à l'échelle internationale

La France est passée en l'espace de quelques années, aussi bien au sein de l'UE que sur la scène internationale, d'une position pionnière, n'hésitant pas à prendre des décisions unilatérales ouvrant la voie dans la lutte contre l'évasion fiscale, à une position de passivité grandissante. Cela coïncide avec le projet de réforme BEPS de l'OCDE, fortement soutenu par la France, qui la considère comme l'instance compétente pour prendre des décisions sur les questions fiscales bien qu'elle exclue plus d'une centaine de pays. Ainsi la France a de manière récurrente affirmé son soutien à l'OCDE et à son plan d'action BEPS<sup>lxv</sup> et a exprimé son intention de transposer une partie de ce plan d'action dans la loi française avant la fin de l'année<sup>lxvi</sup>.

Par conséquent, la France est opposée à toute initiative onusienne sur les questions de fiscalité et de transparence, telle la création d'un organisme fiscal intergouvernemental sous l'égide de l'ONU. Cette position a été maintes fois reprise courant 2015 à l'occasion des différentes sessions de négociations internationales en préparation de la troisième conférence sur le Financement du Développement qui s'est tenue à Addis Abeba en juillet 2015. Bien que l'argumentaire de la France repose sur l'inefficacité de l'initiative onusienne qui participerait à une « prolifération institutionnelle »<sup>lxvii</sup>, la véritable raison semble être ailleurs : la création d'un organisme fiscal sous l'égide de l'ONU ferait passer la prise de décisions hors des mains du club des pays de l'OCDE, diminuant ainsi leur pouvoir d'influence sur les décisions fiscales internationales. De plus, cela signifierait que le lieu des décisions ne serait plus Paris, siège de l'OCDE. En juillet dernier, au cours de la conférence sur le Financement du Développement, la France a ainsi été l'un des pays riches les plus actifs à bloquer cette proposition, attitude perçue comme curieusement anti-multilatérale. Enfin, le gouvernement français demeure l'un des principaux financeurs de l'initiative de l'OCDE « inspecteurs des impôts sans frontières »<sup>lxviii</sup>, autre illustration du soutien de la France à l'OCDE sur les questions fiscales et les pays en développement.

## Conclusion

De nombreux scandales fiscaux impliquant des entreprises opérant en France ont été suivis de déclarations très fortes du gouvernement français. Le temps de l'évasion fiscale était « révolu »<sup>lxix</sup> pour les multinationales, qui ne pouvaient désormais plus « se placer au-delà de cette obligation »<sup>lxx</sup>.

Pourtant, malgré les discours ambitieux, la France a montré peu de détermination à traiter le problème de l'évasion fiscale au niveau national, et refusé d'entreprendre toute réforme en dehors du cadre de l'UE et de l'OCDE. En conséquence, cette stratégie a souvent retardé, voire anéanti, la mise en place d'un système fiscal plus équitable et la création d'un organisme fiscal intergouvernemental sous l'égide de l'ONU, comme l'a montré l'attitude de la France lors des négociations autour des négociations sur le financement du développement en juillet dernier.

De manière récurrente, le gouvernement a invoqué la nécessité de protéger les intérêts des entreprises pour justifier ses positions. Toute mesure de justice fiscale jugée dommageable pour les entreprises en France a été reportée *sine die*. La France n'est d'ailleurs pas en reste, quand il s'agit de prendre des mesures favorables au secteur privé, comme le montre les incitations fiscales massives accordées aux entreprises, particulièrement en termes de R&D. Malgré d'importants abus de nombreuses multinationales, mis en lumière par plusieurs rapports et enquêtes institutionnels, le gouvernement semble peu enclin à restreindre l'accès aux crédits d'impôt R&D. Au contraire, il continue de considérer la R&D comme l'un des critères d'attractivité de la France, au détriment potentiel d'autres pays.

Autrefois leader européen de la transparence fiscale, la France semble avoir adopté une approche bien plus passive et conservatrice au cours de l'année passée. Le Ministère des finances a déclaré qu'il ne rendrait pas public le registre des bénéficiaires effectifs ni ne soutiendrait le reporting pays par pays public, à moins que d'autres pays n'en fassent autant. Avec de telles positions, la France semble bien être en train de perdre son titre de championne de la justice fiscale.

## Annexe 1 : Méthodologie du système de notation des pays

### Catégorie 1 – Les conventions fiscales :

- **Feu vert** : Le gouvernement applique le modèle des Nations Unies lors de la négociation des conventions fiscales avec les pays de développement, afin de garantir une juste répartition des droits d'imposition entre les deux pays. Les conventions contiennent des clauses anti-abus. La réduction moyenne<sup>lxxxi</sup> des taux de retenue à la source prévue par les conventions signées avec les pays en développement est inférieure à 1 point de pourcentage.
- **Feu orange** : La position du gouvernement n'est pas claire ou le pays n'applique pas systématiquement les clauses anti-abus ou un modèle spécifique (celui des Nations Unies ou de l'OCDE). La réduction moyenne des taux de retenue à la source prévue dans les conventions signées avec les pays en développement est supérieure à 1 point de pourcentage, mais inférieure ou égale à la réduction moyenne pratiquée par les 15 pays objets du présent rapport (2,99 points de pourcentage)..
- **Feu rouge** : Le gouvernement applique le modèle de l'OCDE lors de la négociation des conventions fiscales avec les pays en développement et ne garantit aucune clause anti-abus efficace. La réduction moyenne des taux de retenue à la source prévue dans les conventions signées avec les pays en développement est supérieure à la moyenne des 15 pays objets du présent rapport.

### Catégorie 2 – transparence sur les bénéficiaires effectifs :

- **Feu vert** : le gouvernement a joué un rôle actif et constructif dans le cadre des négociations de l'UE autour de la quatrième directive anti-blanchiment d'argent, et a plaidé en faveur de l'intégration dans la directive de l'accès du public aux informations relatives à la propriété effective. Le gouvernement prévoit d'aller au-delà des exigences minimales de la directive et de mettre en œuvre un registre des bénéficiaires effectifs, qui sera accessible au public sans critères de qualification. Le gouvernement a mis en place des mesures appropriées pour identifier les propriétaires effectifs des entreprises, trusts et autres entités juridiques. Le gouvernement affiche une notation bien meilleure à l'indice de Bâle anti-blanchiment d'argent par rapport aux 15 pays concernés par ce rapport (4,47)<sup>lxxxii</sup> et a obtenu de bons résultats dans le cadre des études récemment menées par l'OCDE ou la mission pour l'action financière contre le blanchiment d'argent et pour la transparence des entreprises.
- **Feu orange** : le gouvernement est neutre au niveau de l'UE, et n'a pas mis en place de législation nationale notoire. Le feu orange permet de classer les pays dont le gouvernement a adopté une position à la fois négative et positive au regard des progrès effectués au niveau de l'UE. Le pays a une notation proche de la moyenne au regard de l'indice de Bâle anti-blanchiment d'argent.
- **Feu rouge** : le gouvernement a soit activement bloqué les progrès au niveau de l'UE dans le cadre de la directive anti-blanchiment d'argent, ou maintient en place des législations nationales particulièrement dommageables pour la transparence de la propriété, telles que des législations sur les trusts, les actions au porteur ou autres législations similaires. Le gouvernement ne prévoit pas d'aller au-delà des exigences minimales de la directive anti-blanchiment d'argent de l'UE et présente un risque beaucoup plus élevé de blanchiment d'argent que les 15 pays concernés par ce rapport, selon les mesures de l'indice de Bâle anti-blanchiment d'argent. Les récentes études menées par l'OCDE ou la mission pour l'action financière montrent qu'il existe des problématiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et pour la transparence des entreprises.

### Catégorie 2 – reporting pays par pays des multinationales :

- **Feu vert** : le gouvernement soutient l'extension du reporting pays par pays à un nombre d'entreprises plus vaste que celui permis par le seuil de l'OCDE, et affiche son soutien à l'accès public aux

informations. Le gouvernement a soit promu activement les décisions de l'UE à cet égard, ou a déjà été au-delà (ou le prévoit) de ce que prévoit sa législation nationale. Le gouvernement a transposé le chapitre de la directive de l'UE sur les exigences de fonds propres concernant le reporting pays par pays pour le secteur financier.

- **Feu orange** : le gouvernement est neutre au niveau de l'UE et ne dispose pas d'une législation notoire au niveau national. Le feu orange est également utilisé pour classer les pays où le gouvernement a adopté une position à la fois négative et positive en ce qui concerne les réformes en cours au niveau de l'UE.
- **Feu rouge** : le gouvernement a activement bloqué les progrès relatifs au reporting pays par pays public au niveau de l'UE. Au niveau national, le gouvernement affiche ouvertement son opposition au reporting pays par pays public ou a mis en place ou prévoit de mettre en place un reporting pays par pays confidentiel, par exemple selon le modèle des recommandations BEPS de l'OCDE. Le gouvernement soutient les recommandations BEPS de l'OCDE consistant à appliquer le reporting pays par pays uniquement aux très grandes entreprises.

#### **Catégorie 4 – Solutions internationales**

- **Feu Vert** : Le gouvernement soutient l'instauration d'un organisme fiscal intergouvernemental sous les auspices des Nations Unies, afin de garantir la participation égale de tous les pays à la définition des normes fiscales internationales.
- **Feu Jaune** : La position du gouvernement n'est pas claire ou le gouvernement adopte une position neutre.
- **Feu Rouge** : Le gouvernement s'oppose à l'instauration d'un organisme fiscal intergouvernemental sous les auspices des Nations Unies et n'entend donc pas garantir la participation égale de l'ensemble des pays à la définition des normes fiscales internationales.

#### **Symboles**

- **Flèche** : les flèches indiquent que le pays semble être en passe de changer de catégorie.
- **Personnage aux yeux bandés** : le bandeau sur les yeux indique que la position du gouvernement n'est pas rendue publique, raison pour laquelle le pays s'est vu assigner la couleur jaune pour son manque d'information au public.

## **Références**

<sup>i</sup> ICIJ (2014), 'Lux Leaks' causes 'tax storm' of government, media response, consulté le 13 Juillet 2015: <http://www.icij.org/blog/2014/11/lux-leaks-causes-tax-storm-government-media-response>

<sup>ii</sup> Euractiv (2015), Germany, France and Italy Urge EU to Write Common Corporate Tax Laws, consulté le 13 Juillet 2015: <http://www.euractiv.com/sections/euro-finance/germany-france-and-italy-urge-eu-write-common-corporate-tax-laws-310489>

<sup>iii</sup> Médiapart (2015), LuxLeaks: inculpation du journaliste français qui a révélé le scandale, consulté le 22 Mai 2015:

<http://www.mediapart.fr/journal/economie/230415/luxleaks-inculpation-du-journaliste-francais-qui-revele-le-scandale>

<sup>iv</sup> ICIJ (2014), Luxembourg Leaks Database, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.icij.org/project/luxembourg-leaks/explore-documents-luxembourg-leaks-database>

---

<sup>v</sup> ICIJ (2015), *Swissleaks data*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.icij.org/project/swiss-leaks/explore-swiss-leaks-data>

<sup>vi</sup> Business Insider UK (2015), *Cameron's government doesn't want to get involved in the HSBC tax scandal*, consulté le 13 Juillet 2015 :<http://uk.businessinsider.com/hsbc-tax-evasion-scandal-2015-2?r=US>

<sup>vii</sup> The Guardian (2015), *Nina Ricci heir convicted of tax evasion in France with help of HSBC*, consulté le 13 Juillet 2015 :<http://www.theguardian.com/world/2015/apr/13/nina-ricci-heir-convicted-of-tax-evasion-in-france-with-help-of-hsbc>

<sup>viii</sup> Le Monde (2014), *HSBC mise en examen pour démarchage illicite et blanchiment*, consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/21/hsbc-mise-en-examen-pour-demarchage-illicite-et-blanchiment\\_4527192\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/21/hsbc-mise-en-examen-pour-demarchage-illicite-et-blanchiment_4527192_3234.html)

<sup>ix</sup> Times of India (2015), *India gets tax data from France, British Virgin Islands*, consulté le 13 Juillet 2015 : <http://timesofindia.indiatimes.com/business/india-business/India-gets-tax-data-from-France-British-Virgin-Islands/articleshow/46641195.cms>

<sup>x</sup> Médiapart (2015), *L'argent caché de Jean-Marie Le Pen en Suisse*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.mediapart.fr/journal/france/270415/largent-cache-de-jean-marie-le-pen-en-suisse&>

<sup>xi</sup> France 24 (2015), *Former Sarkozy aide charged in Libya funding probe*, consulté le 13 Juillet 2015 : <http://www.france24.com/en/20150308-former-sarkozy-aide-charged-libya-funding-probe>

<sup>xii</sup> L'œil du 20h (2014), *Révélations sur les méthodes d'optimisation fiscal d'EDF*, France 2, consulté le 22 mai 2015 : [http://www.francetvinfo.fr/economie/entreprises/info-france-2-revelations-sur-les-methodes-doptimisation-fiscale-dedf\\_768541.html](http://www.francetvinfo.fr/economie/entreprises/info-france-2-revelations-sur-les-methodes-doptimisation-fiscale-dedf_768541.html)

<sup>xiii</sup> L'œil du 20h (2015), *Révélations sur l'escale d'Aéroport de Paris au pays de l'optimisation fiscale*, France 2, consulté le 22 Mai 2015 : <http://blog.francetvinfo.fr/oeil-20h/2015/02/19/info-france-2-revelations-sur-lescale-daeroports-de-paris-au-pays-de-loptimisation-fiscale.html>

<sup>xiv</sup> Complément d'Enquête (2014), *A la recherche des filiales de Total aux Bermudes*, France 2, consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.francetvinfo.fr/economie/entreprises/video-complement-d-enquete-a-la-recherche-des-filiales-de-total-aux-bermudes\\_775823.html](http://www.francetvinfo.fr/economie/entreprises/video-complement-d-enquete-a-la-recherche-des-filiales-de-total-aux-bermudes_775823.html)

<sup>xv</sup> European Federation of Public Services (2015), *Unhappy meal : €1bn Tax Avoidance on the Menu at McDonald's*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.notaxfraud.eu/sites/default/files/reports/FINAL%20REPORT.pdf>

<sup>xvi</sup> Vicard (2015), «Profit shifting through transfer pricing: evidence from French firm level trade data», Banque de France, consulté le 13 Juillet 2015 : <https://www.banque-france.fr/en/economics-statistics/research/working-paper-series/document/555-1.html>, p.21

<sup>xvii</sup> Vicard (2015), «Profit shifting through transfer pricing: evidence from French firm level trade data», Banque de France, consulté le 13 Juillet 2015 : <https://www.banque-france.fr/en/economics-statistics/research/working-paper-series/document/555-1.html>, p.21

<sup>xviii</sup> Eurostat (2014), « Taxation trends in the European Union: Data for the EU Member States, Iceland and Norway», p.36, consulté le 13 Juillet 2015 : [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/gen\\_info/economic\\_analysis/tax\\_structures/2014/report.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_structures/2014/report.pdf)

<sup>xix</sup> Ministère des Finances et des Comptes Publics (2014) « Annexe II au projet de loi des Finances 2015 : Voies et Moyens », p.16, consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf)

<sup>xx</sup> Le Parisien (2014), *Budget 2015 : 88 milliards d'euros pour l'Education Nationale*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.leparisien.fr/actualite/budget-2015-88-milliards-d-euros-pour-l-education-nationale-01-10-2014-4179795.php>

<sup>xxi</sup> Comité de Suivi du CICE (2015), « Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : Rapport 2015», France Stratégie, p.20, consulté le 7 Octobre 2015 : [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport\\_cice\\_2015-09-22\\_bat\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_cice_2015-09-22_bat_0.pdf)

<sup>xxii</sup> The 2014 figures of Social security deficit are retrieved from : [http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/09/23/legere-reduction-du-deficit-de-la-securite-sociale-en-2015\\_4768924\\_1656968.html](http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/09/23/legere-reduction-du-deficit-de-la-securite-sociale-en-2015_4768924_1656968.html)

<sup>xxiii</sup> Les Echos (2015), *France : Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry*, consulté le 13 Juillet 2015 : <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/france-impact-du-cice-pas-connu-avant-mi-2016-dit-pisani-ferry-1059451.php>

---

<sup>xxiv</sup>Ernst & Young (2014),*French Parliament approves Finance Bill for 2015 and Second Amended Finance Bill for 2014*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.ey.com/GL/en/Services/Tax/International-Tax/Alert--French-Parliament-approves-Finance-Bill-for-2015-and-Second-Amended-Finance-Bill-for-2014>

<sup>xxv</sup> LSA Commerce et Consommation (2015), *Michel Sapin fait le point sur la situation économique alors que les rentrées fiscales bondissent*, consulté le 23 Septembre 2015 : <http://www.lsa-conso.fr/michel-sapin-fait-le-point-sur-la-situation-economique-alors-que-les-rentrees-fiscales-bondissent,219387>

<sup>xxvi</sup> European Commission (2014), « A Study on R&D Tax Incentives», Working Paper n°52, pp.91-94, Online: [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/gen\\_info/economic\\_analysis/tax\\_papers/taxation\\_paper\\_52.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_papers/taxation_paper_52.pdf)

<sup>xxvii</sup> France.fr – the official website of France (2015) : « *Research Tax Credit* », consulté le 23 Août 2015 : <http://www.france.fr/en/working-and-succeeding-france/research-tax-credit.html>

<sup>xxviii</sup> OCDE (2014), «Examen de l'OCDE des politiques d'innovation : France » p. 24, consulté le 13 Juillet 2015 : <http://www.oecd.org/fr/sti/inno/innovation-france-ocde.pdf>

<sup>xxix</sup> Ministère des Finances et des Comptes Publics (2014) « Annexe II au projet de loi des Finances 2015 : Voies et Moyens », p.21, consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf)

<sup>xxx</sup> CNRS (2015), « Le budget du CNRS à la loupe », consulté le 22 Mai 2015 : <http://intranet.cnrs.fr/intranet/actus/150115-budget-science.html>

<sup>xxxi</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>xxxii</sup> Sciences en Marche (2015), « CIR et R&D : Efficacité du dispositif depuis la réforme depuis 2008 », p.21, consulté le 22 Mai 2015 : [http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/04/RapportSenat\\_SeM.pdf](http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/04/RapportSenat_SeM.pdf)

<sup>xxxiii</sup> Sciences en Marche (2015), *Ibid.*, pp.21-27

<sup>xxxiv</sup> L'œil du 20h (2015), *Optimisation fiscale : Renault ne cale pas sur le crédit impôt recherche*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://blog.francetvinfo.fr/oeil-20h/2015/05/06/video-optimisation-fiscale-renault-ne-cale-pas-sur-le-credit-impot-recherche.html>

<sup>xxxv</sup> L'Humanité (2015), *Les milliards envolés du crédit impôt recherche*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.humanite.fr/les-milliards-envolés-du-credit-impot-recherche-571624>

<sup>xxxvi</sup> Assemblée Nationale (2015), « Proposition de résolution n°2606 », consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion2606.asp>

<sup>xxxvii</sup> Médiapart (2015), *Crédit d'impôt recherche: le rapport que le Sénat a enterré*, consulté le 13 Juillet 2015 : [http://www.mediapart.fr/journal/economie/230615/credit-dimpot-recherche-le-rapport-que-le-senat-enterre?page\\_article=1](http://www.mediapart.fr/journal/economie/230615/credit-dimpot-recherche-le-rapport-que-le-senat-enterre?page_article=1)

<sup>xxxviii</sup> Le Point (2015), « Crédit d'impôt cinéma : victoire pour Luc Besson », consulté le 12 Octobre 2015 [http://www.lepoint.fr/economie/credit-d-impot-cinema-victoire-pour-luc-besson-29-09-2015-1969060\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/credit-d-impot-cinema-victoire-pour-luc-besson-29-09-2015-1969060_28.php)

<sup>xxxix</sup> Le JDD (2015), *Optimisation fiscale : la guerre aux multinationales est déclarée*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.lejdd.fr/Economie/Optimisation-fiscale-la-guerre-aux-multinationales-est-declaree-722802>

<sup>xl</sup> Le Figaro (2015), *La France fait un nouveau pas vers une taxe des géants du Net*, consulté le 2 Juin 2015 : <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2015/06/01/32001-20150601ARTFIG00298-la-france-avance-sur-l-idee-de-taxer-la-consommation-de-donnees-des-geants-du-net.php>

<sup>xli</sup> FranceTV Info (2015), *Paradis fiscaux : Sapin veut des groupes publics "exemplaires" après les révélations de France 2 sur EDF*, consulté le 2 Juin 2015 : [http://www.francetvinfo.fr/economie/impots/paradis-fiscaux/paradis-fiscaux-sapin-veut-des-groupes-publics-exemplaires-apres-les-revelations-de-france-2-sur-edf\\_769507.html](http://www.francetvinfo.fr/economie/impots/paradis-fiscaux/paradis-fiscaux-sapin-veut-des-groupes-publics-exemplaires-apres-les-revelations-de-france-2-sur-edf_769507.html)

<sup>xlii</sup> The EU Joint Transfer Pricing Forum (2014) : « *Statistics on APAs at the end of 2013* » DOC : JTFP/007/2014/EN :

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/company\\_tax/transfer\\_pricing/forum/final\\_apa\\_statistics\\_2013\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/company_tax/transfer_pricing/forum/final_apa_statistics_2013_en.pdf)

<sup>xliii</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>xliv</sup> Ministère du Redressement Productif (2013), « *Étude comparative sur la fiscalité des brevets en Europe* », p.17, consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/etudes-et-statistiques/etudes/autres/2013-11-](http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/autres/2013-11-)

---

[etude-fiscalite-brevet-europe-nov12.pdf](#), à noter, ce Ministère n'existe plus et a été placé sous l'autorité du Ministère des Finances

<sup>xlv</sup> Ministère des Finances et des Comptes Publics (2014) « Annexe II au projet de loi des Finances 2015 : Voies et Moyens », p.144, consulté le 22 Mai 2015: [http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/VMT2-2014.pdf)

<sup>xlvii</sup> Le Lien Santé (2014), *Le déficit de l'hôpital s'est creusé en 2013*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.leliensante.fr/infos-secu/le-deficit-de-lhopital-sest-creuse-en-2013/>

<sup>xlviii</sup> Chiffres tirés de la base de données : [http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=EN3BAUC0Q0KXFQFIEIQCFFQ?espid=1&pageld=docu\\_international&sfid=440](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=EN3BAUC0Q0KXFQFIEIQCFFQ?espid=1&pageld=docu_international&sfid=440)

<sup>xlix</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>l</sup> Ibid.

<sup>l</sup> EY (2015): "New China-France Tax Treaty and Protocol Enter into force", Global Tax Alert, publié le 11 Mars 2015, consulté le 23 August 2015: <http://www.ey.com/GL/en/Services/Tax/International-Tax/Alert--New-China-France-Tax-Treaty-and-Protocol-enter-into-force>

<sup>li</sup> KPMG (2014): "New China-France double tax agreement signed", China Tax Alert, Issue 3, consulté le 24 Août 2015:

<http://www.kpmg.com/CN/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Newsletters/ChinaAlerts/Documents/China-tax-alert-1402-03-New-China-France-double-tax-agreement-signed.pdf>

<sup>lii</sup> EY (2015): "New China-France Tax Treaty and Protocol Enter into force", Global Tax Alert, publié le 11 Mars 2015, consulté le 23 Août 2015: <http://www.ey.com/GL/en/Services/Tax/International-Tax/Alert--New-China-France-Tax-Treaty-and-Protocol-enter-into-force>

<sup>liii</sup> PPFJ (2014), « Que font les plus grandes banques françaises dans les paradis fiscaux ? », pp.3-4, Consulté le 23 September 2015 : <http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/etude-banques-PPFJ-13-11-2014.pdf>

<sup>liv</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>lv</sup> Ministère des Finances (2015), "Transparence des rulings et optimisation fiscale: Michel Sapin salue les avancées soutenues par la France au niveau européen et mondial », consulté le 12 Octobre 2015 <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19802.pdf>

<sup>lvii</sup> Ibid.

<sup>lviii</sup> Euractiv (2014), *La France renforce la transparence des industries extractives*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.euractiv.fr/sections/aide-au-developpement/la-france-renforce-la-transparence-des-industries-extractives-308561>

<sup>lx</sup> Publish What You Pay (2014), «Fact Sheet on EU Accounting and Transparency Directives», consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.publishwhatyoupay.org/wp-content/uploads/2014/09/PWYP-fact-sheet-on-EU-Accounting-and-Transparency-Directives.pdf>

<sup>lxii</sup> Total (2015), «Consolidation Scope for 2014», consulté le 22 Mai 2015 : [http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/consolidation-scope-2014\\_0.pdf](http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/consolidation-scope-2014_0.pdf)

<sup>lxiii</sup> Médiapart (2015), *Total ferme 9 filiales dans les paradis fiscaux: il en reste 169*. Consulté le 22 Mai 2015 : <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/070315/total-ferme-9-filiales-dans-les-paradis-fiscaux-il-en-reste-169>

<sup>lxv</sup> <http://www.financialsecrecyindex.com/>

<sup>lxvi</sup> Médiapart. (2015). *Total ferme 9 filiales dans les paradis fiscaux: il en reste 169*. Consulté le 22 Mai 2015: <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/070315/total-ferme-9-filiales-dans-les-paradis-fiscaux-il-en-reste-169>

<sup>lxvii</sup> L'Observatoire des Multinationales (2015), *Transparence fiscale : les filiales oubliées de Total*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://multinationales.org/Transparence-fiscale-les-filiales-oubliees-de-Total>

<sup>lxviii</sup> ECOFIN (2015), "Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on information accompanying transfers of funds & Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing – Declarations by Member States », p.4

<sup>lxix</sup> EurActiv (2014) : « *Drive for EU public registers of company owners falls short* », publié le 17 Décembre 2014, consulté le 27 Août 2015 : <http://www.euractiv.com/sections/euro-finance/drive-eu-public-registers-company-owners-falls-short-310901>

<sup>lxvi</sup> EurActiv (2014) : « *Drive for EU public registers of company owners falls short* », publié le 17 Décembre 2014, consulté le 27 Août 2015 : <http://www.euractiv.com/sections/euro-finance/drive-eu-public-registers-company-owners-falls-short-310901>

<sup>lxvii</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>lxviii</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>lxix</sup> Le Point (2014), *Hollande fait le voeu pieux d'une harmonisation fiscale européenne*, consulté le 22 Mai 2015 :[http://www.lepoint.fr/economie/hollande-fait-le-voeu-pieux-d-une-harmonisation-fiscale-europeenne-21-01-2014-1782831\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/hollande-fait-le-voeu-pieux-d-une-harmonisation-fiscale-europeenne-21-01-2014-1782831_28.php)

<sup>lxx</sup> Conseil d'Analyse Economique (2014), « *Tax Harmonization in Europe : Moving Forward* », p.1, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note014-en.pdf>

<sup>lxxi</sup> EurActiv (2015), *Germany, France and Italy Urge EU to Write Common Corporate Tax Laws, Op Cit.*

<sup>lxxii</sup> Représentation de la France à l'UE (2015), « *Réunion de l'Eurogroupe et Conseil Ecofin (Luxembourg, 18-19 juin 2015)* », consulté le 13 Juillet 2015 : <http://www.rpfrance.eu/reunion-de-l-eurogroupe-et-conseil>

<sup>lxxiii</sup> Vie Publique (2014), « *Déclaration de M. Sapin ministre des finances et des comptes publics, sur la consolidation budgétaire de la France et sur la stratégie européenne de croissance, à l'Assemblée nationale le 6 mai 2015* », consulté le 22 Mai 2015 : <http://discours.vie-publique.fr/notices/153001194.html>

<sup>lxxiv</sup> Interview avec des officiels du Ministère des Finances, 11/06/15

<sup>lxxv</sup> Ministère des Finances et des Comptes Publics (2014), « *Optimisation fiscale des multinationales: la France soutient le plan d'action de l'OCDE et mobilise ses partenaires pour le prochain sommet du G20 des ministres des Finances* », consulté le 22 Mai 2015 : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/17960.pdf>

<sup>lxxvi</sup> Ministère des Finances (2015), « *Transparence des rulings et optimisation fiscale: Michel Sapin salue les avancées soutenues par la France au niveau européen et mondial* », consulté le 12 Octobre 2015 <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19802.pdf>

<sup>lxxvii</sup> The Guardian (2015), *EU must pull its weight to help create a better global financial system*, consulté le 22 Mai 2015 :<http://www.theguardian.com/global-development/2015/apr/20/eu-financing-for-development-global-financial-system>

<sup>lxxviii</sup> Le Figaro (2013), *Bientôt des inspecteurs du fisc sans frontières*, consulté le 22 Mai 2015 : <http://www.lefigaro.fr/impots/2013/01/07/05003-20130107ARTFIG00524-bientot-des-inspecteurs-du-fisc-sans-frontieres.php>

<sup>lxxix</sup> Le Point (2015), *Michel Sapin : "L'époque où l'on pouvait frauder est révolue"*, consulté le 13 Juillet 2015, [http://www.lepoint.fr/economie/michel-sapin-il-faut-s-attaquer-a-l-optimisation-fiscale-des-grandes-entreprises-10-02-2015-1903753\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/michel-sapin-il-faut-s-attaquer-a-l-optimisation-fiscale-des-grandes-entreprises-10-02-2015-1903753_28.php)

<sup>lxxx</sup> ICIJ (2014), *'Lux Leaks' causes 'tax storm' of government, media response, Op Cit.*

<sup>lxxxi</sup> La réduction moyenne du taux inclut les retenues à la source de quatre catégories de revenu : les redevances, les intérêts, les dividendes sur les entreprises et sur les entreprises qualifiées. Elle ne comprend pas les taux d'imposition liés aux services ou les frais de gestion, en raison du manque de données. Les réductions de taux moyennes entre les pays européens concernés par ce rapport et les pays en développement font référence à la différence entre les taux contenus dans les conventions, et les taux officiels dans les pays en développement pour les quatre catégories de revenus. Le chiffre concernant la réduction moyenne totale est une moyenne non pondérée pour l'ensemble des 15 pays européens concernés par ce rapport. La catégorie 'pays en développement' suit le classement par la Banque Mondiale en termes de pays à 'revenu bas à moyen' et 'moyen supérieur' (soit le PIB par habitant de \$0 à \$12,735). Références :

<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>). L'analyse a été menée selon une combinaison de données provenant d'Action Aid International, de Martin Hearson de la London School of Economics and Political Science, du BIDF (Bureau International de la Documentation Fiscale), de Tax Research Platform (<http://online.ibfd.org/kbase/>), et des sites Internet de 15 gouvernements européens contenant leurs conventions fiscales (voir ci-après les liens vers ces sites<sup>②</sup>)

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/individuals/treaties\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/individuals/treaties_en.htm)). Les données ne portent que sur les conventions entrées en vigueur à partir de 1970. Les données reflètent les informations disponibles jusqu'au 20 Septembre 2015. Pour quelques organismes il n'a pas été possible de déterminer d'information pertinente concernant le taux légal de retenues d'impôts ou les taux appliqués par les conventions, à cause du manque d'information publiquement consultable, ou de barrière de la langue. Dans ces cas, soit les

---

conventions n'ont pas été incluses dans le calcul du taux moyen de réduction (comme par exemple une convention entre la France et le Malawi) soit des données supplémentaires ont été tirées des deux sources suivantes, i.e. sites Internet: <http://www.treatypro.com/> et <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/global/Documents/Tax/dttl-tax-withholding-tax-rates-2015.pdf>.

<sup>lxxxi</sup> Le Basel Institute on Governance est une organisation à but non-lucratif qui a créé l'indice de Bâle anti-blanchiment d'argent (Basel Anti-Money Laundering index) reflétant le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. L'indice est composé de 14 indicateurs et sa source d'informations provient de l'OCDE, du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), Transparency International, Réseau pour la Justice Fiscale et autres. L'indicateur comporte cinq catégories: Risques de Corruption risk, risques Politiques & Juridiques, transparence & normes Financières, Blanchiment d'argent /financement du terrorisme, transparence & responsabilité publiques. Les informations utilisées pour calculer la moyenne sur 15 pays dans ce rapport, et les notations individuelles par pays sont consultables auprès du Basel Institute of Governance : [https://index2015.baselgovernance.org/sites/default/files/aml-index/Basel\\_AML\\_Index\\_Report\\_2015.pdf](https://index2015.baselgovernance.org/sites/default/files/aml-index/Basel_AML_Index_Report_2015.pdf)